

CT DRAAF-DAAF-DRIAAF

Point d'information sur les dialogues de gestion 2018

1. Procédure et calendrier

Le pré-cadrage des effectifs et des crédits a été transmis aux préfets de région, aux DRAAF/DAAF et aux MAPS le 15/09/2017. Il a fait l'objet d'un courrier commun des responsables des programmes 206 et 215 (respectivement la DGAI et le Secrétariat Général).

Les dialogues de gestion stratégiques entre les responsables de programme et les responsables de BOP, qui associent également les responsables du programme 149, se sont déroulés principalement en septembre. Quelques dialogues stratégiques sont menés en octobre.

Les dialogues de gestion techniques par programme sont en cours, et la notification définitive des effectifs et des crédits sera transmise début décembre.

2. Principaux éléments du dialogue de gestion sur les effectifs et les crédits

Le RPROG 215 et le RPROG 206 ont diffusé les orientations générales et les priorités d'action définies pour 2018 dans la note de service DGAL/SDPRAT/2017-736 du 13 septembre 2017 pour le programme 206 et dans le protocole de gestion du programme 215 publié dans l'instruction technique SG/SM/SDPS/2017-729 du 08 septembre 2017.

Les effectifs du programme 206 sont stables en 2018.

Le ministère doit réaliser un schéma d'emploi sur le programme 215. S'agissant de l'échelon départemental, les moyens affectés à la PAC (1^{er} pilier et 2^{ème} pilier - FEADER) sont maintenus pour tenir compte du contexte particulier lié à la mise en place du plan anti-apurement et à l'application de la PAC réformée en 2015. En ce qui concerne le niveau régional, les conséquences de la réorganisation territoriale des services de l'État, issue de la fusion des régions, sont également prises en compte.

Il n'y a pas de changement de périmètre entre 2017 et 2018 pour les crédits des services déconcentrés. La pré-notification tient compte du transfert d'un certain nombre de crédits du programme 215 vers le programme 333 effective au 1^{er} janvier 2017 : crédits relatifs à l'ingénierie de formation pour les besoins transverses, charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments des DRAAF et autres moyens de fonctionnement courant des DRAAF. Restent sur le programme 215 l'action sanitaire et sociale, les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence des agents de l'enseignement agricole, et les dépenses spécifiques des agents exerçant des missions de centrale en services déconcentrés (correspondants « interrégionaux », expert, IGAPS, etc.). Il est prévu que le budget mobilisé sur le programme 215 pour le fonctionnement des services déconcentrés pour l'année 2018 soit stabilisé par rapport au budget 2017.

Par ailleurs, pour l'année 2018, le fonds de concours FranceAgriMer permettant de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des agents de FranceAgriMer hébergés dans les DRAAF reste fléché sur le programme 215.

Enfin, il faut noter que le transfert du P215 vers le P333 ne concerne pas les DAAF. L'expérimentation menée en 2017 en Martinique est reconduite en 2018.

Annexe : évolution des effectifs des services déconcentrés pour les programmes 215 et 206

	215			
	Plafond emploi 2017	Transfert 2018	Schéma d'emploi	Evolution (hors transfert) en %
DDT(M)	2 875	-280	-53	-2,0%
DD(CS)PP				
DRAAF – DAAF	1 844	3	-55	-3,0%
TOTAL SERVICES DECONCENTRES	4 719	-277	-108	-2,2%

(Hors moyens d'ajustement)

Nota bene : le transfert de 3 ETP pour la ligne DRAAF – DAAF correspond d'une part au transfert d'1 ETP pour la création d'un service facturier (SFACT) en région Bourgogne Franche Comté, avec transfert d'un agent à la DGFIP, et d'autre part au rattachement administratif au P215 de 4 agents anciennement portés par la collectivité de Wallis et Futuna.

	206			
	Plafond emploi 2017	Transfert 2018	Schéma d'emploi	Evolution (hors transfert) en %
DDT(M)				
DD(CS)PP	3 857		0	0,0%
DRAAF – DAAF	745	3	0	0,0%
TOTAL SERVICES DECONCENTRES	4 602	3	0	0,0%

(Hors moyens d'ajustement)

Nota bene : le transfert de 3 ETP sur la ligne DRAAF - DAAF correspond au rattachement administratif au P206 de 3 agents anciennement portés par la collectivité de Wallis et Futuna

	TOTAL			
	Plafond emploi 2017	Transfert 2018	Schéma d'emploi	Evolution (hors transfert) en %
DDT(M)	2 875	-280	-53	-2,0%
DD(CS)PP	3 857	0	0	0,0%
TOTAL DDI	6 732	-280	-53	-0,8%
TOTAL DRAAF DAAF	2 589	6	-55	-2,1%
TOTAL SERVICES DECONCENTRES	9 321	-274	-108	-1,2%

(Hors moyens d'ajustement)